

INSCRIPTION ET ADMISSION

Pour la rentrée scolaire de Septembre 2021

A L'ECOLE MATERNELLE ET ELEMENTAIRE / ECOLE PRIMAIRE

MAURICE SAQUER / THOMAS PESQUET


L'inscription à l'école maternelle concerne :

- **Les enfants nés en 2018**, c'est donc une première inscription à l'école maternelle
- **Nouveaux habitants** sur la commune donc arrivant d'une autre école, quel que soit le niveau scolaire

L'inscription à l'école élémentaire concerne :

- **Les enfants de la Grande Section de l'école Maurice SAQUER** qui passent en CP, c'est donc une première inscription en élémentaire en CP
- **Nouveaux habitants sur la commune** donc arrivant d'une autre école, quel que soit le niveau scolaire.

ATTENTION !

-  **Tous les enfants déjà inscrits à l'école Thomas PESQUET de Gratentour n'ont pas besoin de réinscription** le passage d'un niveau à l'autre se fait automatiquement.
- Les enfants déjà inscrits à l'école Maurice SAQUER de Gratentour **en petite section et en moyenne section** (Maternelle) n'ont pas besoin de réinscription, le passage d'un niveau à l'autre se fait automatiquement.
- Les enfants déjà inscrits à l'école Maurice SAQUER de Gratentour (Elémentaire) en **CP, CE1, CE2, CM1** n'ont pas besoin de réinscription, le passage d'un niveau à l'autre se fait automatiquement.

La cantine, le Périscolaire et le Centre de loisirs

Les inscriptions doivent se faire pour chaque année quel que soit le niveau scolaire de votre enfant.

- Pour le centre de loisirs, vous trouverez les informations nécessaires sur notre site internet dans le menu PETITE ENFANCE JEUNESSE/SCOLAIRE



Mairie de Gratentour - Accueil > Petite enfance / Jeunesse / Scolaire > ALAE

Petite enfance, jeunesse &

ALAE (Accueil de Loisirs Associé à l'École)

 Démarches

INFO : Pour recevoir les informations de la mairie en direct n'hésitez pas à vous inscrire sur le site sécurisé via le lien suivant : <https://groups.google.com/forum/#!forum/gratentour/join>

Procédure d'inscription



- Vous pouvez télécharger dans le menu **PETITE ENFANCE JEUNESSE/SCOLAIRE** :
 - La Fiche de renseignements / Une fiche par enfant
 - La Fiche Cantine / une fiche pour tous les enfants
- Déposer le dossier complet avec toutes LES PIECES OBLIGATOIRES dans la boîte aux lettres de la Mairie avant le 12 février 2021

PIECES OBLIGATOIRES POUR L'ADMISSION

- Fiche de renseignement remplie avec photo d'identité
- Copie du Livret de famille
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois (la facture de portable n'est pas acceptée)
- Certificat de radiation pour les enfants changeant d'école (*nouveaux habitants sur la commune donc arrivant d'une autre école*)
- Copie du carnet de vaccination (vaccination obligatoire : **voir calendrier**)
(Décret no 2018-42 du 25 janvier 2018 relatif à la vaccination obligatoire)
- Dans le cas de séparation des parents, une copie du jugement rendant compte de l'application de l'autorité parentale
- Dans le cas d'un exercice limité de l'autorité parentale, une copie du jugement explicitant les dispositifs relatifs à cette autorité parentale
- Fiche de cantine pour le régisseur (à retourner même si votre enfant ne mange pas à la cantine)

ATTENTION : sans la totalité de ces documents l'admission ne sera pas validée

- Le dossier de votre enfant sera validé par l'autorisation du Maire et transmis à la directrice de l'école à laquelle votre enfant est affecté.

L'affectation à l'école Maurice Saquer ou Thomas Pesquet se fait en fonction du secteur géographique sauf dans le cas de contraintes des effectifs.

Vous trouverez en pièce jointe la liste des rues du secteur affecté à l'école Thomas Pesquet, par déduction les rues non listées sont affectées à l'école Maurice Saquer.

- Pour finaliser votre dossier en procédant à l'admission de votre enfant dans l'un des établissements scolaires, la Directrice concernée vous contactera pour prendre rendez-vous avec vous.

Les coordonnées des directrices à utiliser après l'admission :

Pour l'école Maurice SAQUER

- Directrice de l'école Maternelle : **Mme FERNANDEZ Béatrice** : 05 34 27 94 02
- Directrice de l'école Élémentaire : **Mme CHERIGIÉ Marlyse** : 05 34 27 94 00

Pour l'école THOMAS PESQUET

- Directrice de l'école Primaire THOMAS PESQUET
(Maternelle et Élémentaire) : **Mme PIQUET-CORSINI Sabine** : 05 82 95 29 22

Vaccination : êtes-vous à jour ?

2020 calendrier simplifié des vaccinations

Vaccinations obligatoires pour les nourrissons	Vaccinations obligatoires pour les nourrissons										6 ans	11-13 ans	14 ans	25 ans	45 ans	65 ans et +	
	Âge approprié	1 mois	2 mois	4 mois	5 mois	11 mois	12 mois	16-18 mois									
BCG																	
Diphthérie-Tétanos-Poliomyélite																	Tous les 10 ans
Coqueluche																	
Haemophilus Influenzae de type b (HIB)																	
Hépatite B																	
Pneumocoque																	
Méningocoque C																	
Rougeole-Oreillons-Rubéole																	
Papillomavirus humain (HPV)																	
Grippe																	Tous les ans
Zona																	

Les vaccinations contre la diphthérie, la poliomyélite, le tétanos, l'*Haemophilus b*, l'hépatite B, la coqueluche, la rougeole, les oreillons, la rubéole, le pneumocoque et le méningocoque sont **obligatoires** chez les nourrissons avant l'âge de 18 mois.

Qu'est-ce que ça veut dire « être à jour » ?

« Être à jour » c'est avoir reçu les vaccins nécessaires en fonction de son âge et avec le bon nombre d'injections pour être protégé.

Si mes vaccins ne sont pas « à jour » ?

Il n'est pas nécessaire de tout recommencer, il suffit de reprendre la vaccination au stade où elle a été interrompue. On parle de « rattrapage ».

Pour en savoir plus

**VACCINATION
INFO SERVICE.FR**

Le site de référence qui répond à vos questions

BCG (Tuberculose)

La vaccination contre la tuberculose est recommandée à partir de 1 mois et jusqu'à l'âge de 15 ans chez certains enfants exposés à un risque élevé de tuberculose.

Diphthérie-Tétanos-Poliomyélite

Les rappels de l'adulte sont recommandés à âges fixes soit 25, 45, 65 ans et ensuite tous les dix ans.

Coqueluche

Le rappel coqueluche se fait à 25 ans. Les futurs parents sont particulièrement concernés, car la vaccination protège les nourrissons de moins de 6 mois dont la vaccination n'est pas complète.

Hépatite B

Si la vaccination n'a pas été effectuée au cours de la première année de vie, elle peut être réalisée jusqu'à 15 ans inclus. À partir de 16 ans, elle est recommandée uniquement chez les personnes exposées au risque d'hépatite B.

Pneumocoque

Au-delà de 24 mois, cette vaccination est recommandée dans des situations particulières.

Méningocoque C

À partir de l'âge de 12 mois et jusqu'à l'âge de 24 ans inclus, une dose unique est recommandée pour ceux qui ne sont pas déjà vaccinés.

Rougeole-Oreillons-Rubéole

Pour les personnes nées à partir de 1980, être à jour signifie avoir eu deux doses de vaccin.

Papillomavirus humain (HPV)

La vaccination est recommandée chez les filles âgées de 11 à 14 ans avec un rattrapage jusqu'à 19 ans inclus. La vaccination des garçons aux mêmes âges sera mise en place à partir du 1^{er} janvier 2021. De plus, la vaccination est recommandée aux hommes ayant des relations sexuelles avec des hommes (HSH) jusqu'à l'âge de 26 ans.

Grippe

La vaccination est recommandée, chaque année, notamment pour les personnes à risque de complications : les personnes âgées de 65 ans et plus, celles atteintes de certaines maladies chroniques dont les enfants à partir de 6 mois, les femmes enceintes et les personnes obèses (IMC > 40 kg/m²).

Zona

La vaccination est recommandée chez les personnes âgées de 65 à 74 ans inclus.

Une question ? Un conseil ? Parlez-en à votre médecin, votre pharmacien, votre sage-femme ou votre infirmier.

